

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 23 juin 2025



Ordre du jour
du Conseil Municipal du 23 juin 2025 à 20H00

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2025
- 2/ Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
- 3/ Recomposition des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre avant les élections municipales de 2026
- 4/ Subventions 2024-2025 et 2025-2026 aux associations scolaires
- 5/ Résiliation d'un bail rural
- 6/ Droit de préemption urbain
- 7/ Tirage au sort Jurés d'assises
- 8/ Questions diverses

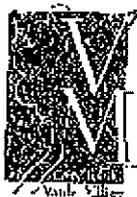
Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie

Fait à Vaulx-Milieu, le 16 juin 2025

Le Maire,
Dominique BERGER



Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 23 juin 2025



MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Église - 38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

POUVOIR

Je soussigné(e) *Sebastien*
agissant en qualité de *conseiller municipal*
empêché(e) d'assister à la réunion du *Conseil Municipal*
qui se tiendra le *lundi 23* à *15h*
Donne pouvoir pour me représenter, voter et signer tout document à
M^r Roux

Fait à VAULX-MILIEU,

Le déclarant

Mairie de Vaux-Milieu
Séance du 23 juin 2025



MAIRIE DE VAUX-MILIEU
7 Place de l'Église
38090 VAUX-MILIEU

POUVOIR

Je soussigné(e), Walter Ratti
agissant en qualité de Conseiller municipal
donne pouvoir à : Silke Rattouak
pour me représenter au Conseil Municipal du 23 Juin 2025
et émettre tout vote, signer tout document.

Don par pouvoir

Fait à : La Roche-Beaucourt
Le : 23 Juin 2025

Mairie de Vault-Milieu
Séance du 23 juin 2025



MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Eglise - 38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

POUVOIR

Je soussigné(e) *Mr Naimie Geiard*

agissant en qualité de *Adjoint aux Maire*
empêché(e) d'assister à *séance du conseil municipal*
qui se tiendra le *23 Juin 2025*

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à

Mr Baccica

Fait à Vault-Milieu, le

Mr Naimie Geiard
Adjoint aux Maire

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 23 juin 2025

Séance ordinaire du 23 juin 2025

Le vingt-trois juin deux mil vingt-cinq à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BERGER, Maire.

Présents : Mrs BASSIERE Didier, BRAULT Jean-Pierre, FERLET Daniel, GOUTTEFANGEAS René, LEHALLE Philippe, LOCATELLI Pascal, METTEM Yves, SORRO Jean-Michel, Mmes BEDDOUCHE Marie, BERNET Corinne, HANIQUE Danielle, MATEO Roselyne, MILLE Christiane, PETIT Pierrette, POUDEVIGNE Magaly, RATONNAT Silke, TOROSSIAN Hortense.

Excusés : GAUTIER Sébastien donne pouvoir à GOUTTEFANGEAS René, LUQUAIN Rémi donne pouvoir à RATONNAT Silke, RIVOIRE Gérard donne pouvoir à BASSIERE Didier.

Absent : /

Madame Roselyne MATEO a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/28 : Délégation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
--

Monsieur le Maire expose :

Vu la circulaire du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 ;

Vu la circulaire du Ministère de la Défense du 18 février 2002 ;

Depuis 2001, année de l'instauration du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque Conseil Municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant Défense (cette démarche n'est pas obligatoire). Le développement du lien armée-nation ainsi que la promotion de l'esprit de défense sont au cœur du dispositif.

Pour exercer ses fonctions, le correspondant bénéficie d'une information régulière. Il est en outre l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et, en particulier, du délégué militaire départemental.

La mission qui lui incombe s'articule autour de quatre axes principaux :

- informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire ;
- promouvoir les métiers de la défense ;
- sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou de commémorations ;
- organiser des visites de sites militaires, des conférences-débats

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE Magaly POUDEVIGNE en tant que Conseillère Municipale en charge des questions de défense.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

**Délibération n° 2025/29 : Composition du Conseil Communautaire de la CAPI
au prochain conseil municipal**

Monsieur le Maire expose :

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, la composition des conseils communautaires doit être redéfinie à chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Les modalités de calcul du nombre total de conseillers communautaires et leur répartition entre les communes sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, selon ces règles, le nombre de conseillers communautaires pour la CAPI s'élèvera en 2026 à :

- 48 conseillers communautaires, à répartir entre les communes selon les règles de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

Plus

- 1 conseiller communautaire pour chaque commune qui n'aurait obtenu aucun siège à l'issue de cette répartition

Le conseil communautaire de la CAPI sera ainsi composé de 58 conseillers en 2026 contre 70 aujourd'hui.

Une disposition permet toutefois de s'écarter partiellement de ce total, à la condition que les conseils municipaux le décident selon des règles de majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou accord de la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population). Cette possibilité est cependant encadrée :

- Le nombre total de conseillers communautaires ne peut être supérieur de plus de 25% au nombre de conseillers de plein droit (58), **soit 72 conseillers communautaires maximum**
- Chaque commune doit disposer au moins d'un siège sans qu'aucune ne puisse détenir plus de la moitié des sièges
- La répartition des sièges entre les communes s'effectue au prorata de leur population, avec un écart toléré de 20% du poids démographique dans l'intercommunalité sauf dérogations.

L'augmentation du nombre de conseillers communautaires nécessitant un accord entre les conseils municipaux, le bureau communautaire de la CAPI s'est réuni en mars dernier et a proposé à l'unanimité de porter à 71 le nombre de conseillers au prochain mandat. La répartition de ces conseillers entre les communes est précisée en annexe à la présente délibération.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 23 juin 2025

Les conseils municipaux doivent se prononcer sur cette proposition avant le 31 aout prochain au plus tard. Si les règles de majorité qualifiée sont remplies, le Préfet fixera par arrêté la composition du conseil communautaire avant 31 octobre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 71 le nombre de conseillers communautaires de la CAPI pour le prochain mandat
- **APPROUVE** la répartition de ces conseillers entre les communes conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Jean-Pierre BRAULT : Les petites communes ayant un seul conseiller communautaire ne peuvent pas se faire représenter par un autre membre du Conseil Municipal.

Un autre membre du Conseil Municipal pourra assister aux conseils communautaires mais ne pourra pas prendre part au vote.

Roselyne MATEO : Les conseillers communautaires ne touchent pas d'indemnités (hormis les vice-présidents).

Délibération n° 2025/30 : Subventions 2024-2025 et 2025-2026 aux associations scolaires

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose :

Il est proposé à l'assemblée de procéder aux attributions des subventions de fonctionnement aux associations scolaires au titre des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

1/ Associations La Récré du Sou des écoles St Exupéry et Germaine Tillion et le Sou des Mômes du Groupe Scolaire Edouard Herriot pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 :

→ Année scolaire 2024-2025 :

La subvention par élève est de **9,42€**, soit une hausse de 2,2% par rapport à 2023 (variation sur un an de mai 2023 à mai 2024 de l'Indice des Prix à la Consommation INSEE).

→ Année scolaire 2025-2026 :

La subvention par élève est de **9,49€**, soit une hausse de 0,7% par rapport à 2024 (variation sur un an de mai 2024 à mai 2025 de l'Indice des Prix à la Consommation INSEE).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la liste suivante relative aux subventions de fonctionnement aux associations scolaires attribuées au titre de l'année scolaire 2024-2025 :

Mairie de Vault-Milieu
Séance du 23 juin 2025

Bénéficiaires	Subvention 2023-2024 <i>pour mémoire</i>	Nombre d'élèves à la rentrée 2023 (base de calcul)	Subvention 2024-2025
LA RECRE DU SOU (école maternelle et élémentaire Germaine Tillion)	1 069,52€	108	1 017,36€
LE SOU DES MÔMES (Groupe Scolaire Edouard Herriot)	1 069,52€	107	1 007,94€

- **APPROUVE** la liste suivante relative aux subventions de fonctionnement aux associations scolaires attribuées au titre de l'année scolaire 2025-2026 :

Bénéficiaires	Subvention 2024-2025 <i>pour mémoire</i>	Nombre d'élèves à la rentrée 2024 (base de calcul)	Subvention 2025-2026
LA RECRE DU SOU (école maternelle et élémentaire Germaine Tillion)	1 017,36€	111	1 053,39€
LE SOU DES MÔMES (Groupe Scolaire Edouard Herriot)	1 007,94€	83	787,67€

- **DIT** que ces subventions seront imputées sur le budget 2025 de la commune, au compte 6574

2/ Association La Vie à l'Ecole

L'association La Vie à l'Ecole du Groupe Scolaire Edouard Herriot a reçu une subvention de 232€ au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Il est proposé de conserver le mode de financement mis en place, à savoir **2 € par élève**, dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de cette association au titre :

- de l'année scolaire 2024-2025, soit pour 107 élèves (sur la base des effectifs de rentrée 2023), **214€**
- de l'année scolaire 2025-2026, soit pour 83 élèves (sur la base des effectifs de rentrée 2024), **166€**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de **214€** à l'association La Vie à l'Ecole au titre de l'année scolaire 2024-2025 et de **166€** au titre de l'année scolaire 2025-2026.
- **DIT** que ces subventions seront imputées sur le budget 2025 de la commune, au compte 6574

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 23 juin 2025

Danièle HANIQUE : Pour les subventions de l'année scolaire 2024-2025 il n'y avait pas eu de délibération, d'où cette régularisation.

La fermeture d'une classe en élémentaire est actée au Groupe scolaire Edouard Herriot. Il restera deux classes maternelles et deux élémentaires. Au total, 4 classes ont été fermées en 5 ans.

Délibération n° 2025/31 : Résiliation d'un bail rural

Monsieur le Premier Adjoint en charge des finances et du personnel expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'acquisition par la Commune de Vaulx-Milieu de la parcelle n°B1264, lieu-dit du Nautan, en date du 31 mars 2021 ;

Considérant la création de jardins familiaux municipaux à l'automne 2025, sur la parcelle n°B1264 ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter cette parcelle d'une surface totale de 6 782 m², actuellement cultivée par M. Dominique BERGER, à ce projet ;

La Commune de Vaulx-Milieu verse à M. Dominique BERGER une indemnité d'éviction d'un montant de 0,9€ / m², soit un total de 6 103,80€ pour 6 782 m², déterminée en se basant sur les critères suivants :

- proximité géographique de l'exploitation
- découpage d'une parcelle exploitée
- absence de compensation par un autre terrain communal
- impossibilité de réaliser des récoltes sur la saison 2025
- entretien de la parcelle détachée à la charge de l'exploitant agricole jusqu'à l'automne 2025

La résiliation prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions. M. Dominique BERGER ne prend pas part au vote

René GOUTTEFANGEAS : Nous nous sommes renseignés auprès de la Chambre d'Agriculture pour connaître les montants des indemnités d'éviction appliquées à tout agriculteur. Ces montants varient entre 0,60€ et 1,20€ le m². Le tarif tient compte des éléments énumérés dans la délibération ainsi que de la qualité et du rendement de la parcelle.

Les travaux d'aménagement des jardins familiaux ne peuvent commencer qu'après le vote de cette délibération.

Délibération n° 2025/32 : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire expose :

Neufs projets de vente ont été notifiés à la Mairie. Il s'agit des biens suivants, soumis au Droit de Prémption Urbain :

- Une maison d'habitation cadastrée section AE n° 30 et 42 sise 2 chemin de l'Etang ;
- Une maison d'habitation et un garage indépendant cadastrés section AH n° 159,169 et 170 sis 23 rue Hector Berlioz ;
- Une maison d'habitation cadastrée section B n° 1438, 1439 et 1694 sise 79 bis route de Vienne ;
- Un logement avec garage cadastré section AB n° 64 sis 27 rue de Belmont ;
- Un terrain à bâtir cadastré section B n° 2181 sis rue du Passou lieu-dit « Milieu » ;
- Une cession à l'euro symbolique d'une parcelle non bâtie cadastrée section B n° 2048 sise « Milieu » ;
- Un terrain à bâtir cadastré section B n° 2024, 2026 et 2187 sis route de Vienne lieu-dit « Panchaud » ;
- Une maison d'habitation cadastrée section AH n° 125 et 128 sise 40 rue Franz Liszt ;
- Une maison d'habitation cadastrée section B n° 831 sise 14 rue de Belmont ;

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'assemblée de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain à l'occasion de leur mise en vente.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain à l'occasion de la mutation des biens décrits ci-dessus pour les déclarations d'intention d'aliéner n° 12 à 20 déposées respectivement en mairie les 05/05, 06/05, 07/05, 21/05 et 28/05/2025 et les 04/06 et 20/06/2025.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Tirage au sort des jurys d'assises

6 habitants de la commune de 23 ans et plus ont été tirés au sort à partir de la liste électorale.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 23 juin 2025

Informations diverses :

Hortense TOROSSIAN

- 21 juin 2025 : Belle affluence à la fête de l'été avec la participation de trois groupes musicaux différents, choisis par la commission culture.
- 22 juin 2025 : Spectacle de la chorale Les Suzannes avec 65 entrées au bénéfice du Téléthon.
- 14 juillet 2025 : Le défilé des classes en 5 aura lieu à cette date.

Danielle HANIQUE : Les kermesses des écoles Edouard Herriot et Germaine Tillion se sont déroulées avec une bonne fréquentation et du beau temps.

Christiane MILLE : Le CCAS a publié les informations sur canicule sur les supports de la commune avec le numéro de téléphone de la mairie, afin d'inciter les personnes isolées à se faire connaître.

Dominique BERGER :

- L'éclairage de l'église a été réparé et remplacé par des Leds ; Ces travaux ont été confiés à la société ELEC PARTNER. L'association paroissiale a remercié la commune pour ces travaux. Les vitraux du haut de l'église seront illuminés jusqu'à 22H le soir à partir d'octobre.
- L'Amicale Boules Vaulxoise remercie la commune pour l'utilisation du stade pour les fédéraux boulistes.
- Le défilé des tracteurs le 8 juin s'est bien passé.



Prochain Conseil Municipal :

lundi 08 septembre 2025

salle du Conseil Municipal

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2025-28	Délégation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2025-29	Composition du Conseil Communautaire de la CAPI au prochain mandat	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2025-30	Subventions 2024-2025 et 2025-2026 aux associations scolaires	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2025-31	Résiliation d'un bail rural	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 <i>M. Dominique BERGER ne participe pas au vote</i>
2025-32	Droit de Prémption Urbain	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

**Mairie de Vault-Milieu
Séance du 23 juin 2025**

Fait et délibéré le 23 juin 2025 et, ont signé le Maire et la Secrétaire

Signatures :

BERGER Dominique	Maire,	
MATEO Roselyne	Elue,	

Listes des membres présents :

BASSIERE Didier
BEDDOUCHE Marie
BERGER Dominique
BERNET Corinne
BRAULT Jean-Pierre
DARMET Lise
FERLET Daniel
GOUTTEFANGEAS René
HANIQUE Danielle
LEHALLE Philippe
LOCATELLI Pascal
MATEO Roselyne
METTEM Yves
MILLE Christiane
PETIT Pierrette
POUDEVIGNE Magaly
RATONNAT Silke
SORRO Jean-Michel
TOROSSIAN Hortense